

EDITORIAL

Etre apôtres ensemble

C'est le Fr. Michel Van Aerde o.p. qui, en fidèle convoyeur de l'Esprit Saint, a secoué le cocotier des Fraternités lors de notre dernière retraite en nous rappelant l'intuition de saint Dominique. Elle consiste à VIVRE sa foi dans la pauvreté et la simplicité et à FORMER DES COMMUNAUTES qui vont vivre dans l'amitié, aider les autres et témoigner de leur foi.

Même si la structure de l'Ordre ne correspond pas à cette intuition, il ne tient qu'à nous de la vivre.

En effet, ce n'est pas seulement les apôtres que Jésus a envoyés en mission, mais « 72 croyants » c'est-à-dire un grand nombre. Et nous, laïcs dominicains, qui avons accepté cette mission, nous avons le privilège de vivre au milieu du monde des non-croyants dont on sait que beaucoup d'entre eux ont peur de l'invitation à la vie spirituelle ou « ignorent même qu'ils ont soif ».

Notre civilisation évolue vite et plutôt mal et je pense que cela doit nous guider vers la théologie sociale en nous laissant interpellé par des problèmes que souvent nous souhaitons « laisser aux autres », comme les « sans papiers » qui occupent les églises, l'intégration des immigrés, le partage du travail, etc. L'Etat a bon dos.

N'hésitons pas à nous intégrer aux autres cellules d'Eglise et aux autres cellules sociales et n'ayons pas peur d'ouvrir nos débats et nos relations aux autres acteurs de la société. Nous avons tellement à apporter dans et hors de l'Eglise.

Le tremplin de la retraite de Herne a certainement été l'énumération de nos champs apostoliques possibles. Ce sont des pistes nouvelles ou à retrouver, sachant que beaucoup sont difficiles, mais n'a-t-il pas dit « Je ne vous laisse pas seuls » ?

Bonne mission à tous !

Michel Linder o.p.
Responsable du laïcat dominicain de Belgique-sud

« **U**n chrétien n'a jamais fini d'aimer. Et comment exprimer notre amour, sinon par une fidélité dans la foi jamais rétractée et par un consentement à l'amour de Dieu jamais révoqué ?

Sans doute ne sommes-nous pas du même coup libérés de notre faiblesse, ni immunisés contre toute défaillance, ni libres de tout esclavage. Mais, en restant fidèles, l'apôtre Jean nous assure que si notre cœur nous condamne, Dieu est plus grand que notre cœur (Jn 3,20).

Rien n'est perdu tant que nous restons fidèles et aimants. La fidélité canalise nos élans intermittents d'enthousiasme, elle régularise nos ferveurs passagères, elle supplée par là aux éclipses soudaines de notre générosité. Aussi, vivons cette mission qui nous est confiée. Restons témoins de ce beau titre de "fidèle".

- ❖ Témoins, parce que nous savons donner à Jésus-Christ toute notre foi.
- ❖ Fidèles, non seulement parce que le Seigneur peut se fier à nous, mais parce que nous restons confiants en sa puissance d'amour.
- ❖ Missionnaires, parce que pour nous chrétiens, la passion de la vérité, l'amour de la sagesse deviennent en fait la sagesse de l'amour ».

Fr. Luc-Henri Gihoul o.p.

("Témoins du Christ : l'envoi en mission" - Méditation sur l'évangile du 15^{ème} dimanche du Temps Ordinaire, Mc 6, 7-13)

ÊTRE APÔTRES ENSEMBLE



**Avec le frère Michel Van Aerde o.p., nous avons cherché
« à partir de ce que nous sommes, comment vivre notre
engagement pour être apôtres ensemble aujourd'hui »**

Un printemps avant le printemps, un printemps spirituel assez remarquable : c'est le sentiment assez général qu'on a pu recueillir dans le cloître de la Maison de prière de Herne (Enghien) à l'issue de la retraite 2007 des fraternités dominicaines de Belgique-sud, qui a eu lieu du 9 au 11 février. Pour « parler de Dieu et parler à Dieu », il fallait un guide dont les propos soient tout en nuances et fassent mouche. Contrat rempli par le frère Michel Van Aerde o.p., membre de la communauté internationale dominicaine de l'avenue de la Renaissance à Bruxelles, patron du site universitaire Domuni sur Internet et directeur de l'association «Espaces ». Ce fut une sorte de méditation guidée mais menée en commun, qui a incontestablement permis de nourrir notre identité de laïcs dominicains au sein de notre « Ordre à trois dimensions ». Avec le frère Michel, la civilisation de l'image rejoint la civilisation du livre dans le registre de la prédication. On vous le disait : ce fut déjà un air de printemps.

« Parler de et à Dominique »

Nous reproduisons ici quelques extraits de l'introduction à la retraite proposée le frère Michel Van Aerde. Et d'abord, un rendez-vous avec saint Dominique :

Il est des saints qui vous introduisent avec une aisance étonnante dans la familiarité de leur personne. On récolte leurs confidences. On les voit manger et boire, marcher, étudier. On reconnaît les intonations de leur voix : on les entend prêcher, enseigner, rire ou gronder. On devine leur caractère. On les surprend dans leur prière. On perçoit leurs habitudes, leurs manières de se tenir et de se comporter et jusqu'au parfum de leurs gestes. Leurs compagnons nous ont laissé d'eux un portrait si exact et si précis que nous pourrions, semble-t-il, le reproduire en une sorte de peinture apocryphe et pourtant authentique. Rien de tel chez Dominique de Guzman. Pas de

RETRAITE 2007 DES FRATERNITÉS DE BELGIQUE-SUD

portrait peint, de rares écrits sans réelle portée biographique, quelques confidences que nous ne recueillons jamais à la source, mais dans les témoignages transmis par ceux qui l'avaient fréquenté, plus riches évidemment dans la bouche de ses filles que dans celle de ses compagnons de prédication. Les frères étaient-ils curieux de sa personne ? On jugera peut-être cette question trop moderne, mais on se rappelle qu'ils firent tout pour soustraire le corps de celui qu'ils voulaient pourtant voir béatifié, à la dévotion des foules qui déjà cherchaient à le vénérer.

Une autorité qui vient par élection

« Dominique est un saint fondateur qui a été capable de laisser la place à d'autres pour l'animation de son Ordre. Il a eu le geste prophétique de démissionner entre les mains de ses frères. C'est élu par eux, et tenant autorité non plus seulement du pape mais de ses frères eux-mêmes, qu'il a poursuivi sa tâche, quelque temps après le chapitre général de Bologne. Ainsi l'autorité, dans l'Ordre vient par élection »¹.

Il y a là, dans nos institutions, toute une théologie de la grâce, de la liberté, de la dignité humaine. Fondamentalement, nous avons une attitude de confiance entre nous, ce qui permet de vivre en fraternité. Nous ne sommes pas dans une perspective de crainte, de garde-fous, d'interdits protecteurs.

La soirée de vendredi devait s'achever sur la lecture d'une méditation du frère Guy Touton o.p. qui compléta fort heureusement l'approche intimiste de saint Dominique développée par Michel Van Aerde. Nous en citons quelques passages :

Chacun connaît le saint Dominique de Matisse, d'ascétisme radieux, stylisé jusqu'à l'épure, dans une apparence d'absence. Seuls quelques traits précis, d'un noir charbon fin, décochés comme des éclairs, le ramènent ou le tiennent encore à ce monde, dessinant un contour qui pourrait bien être une apparition.

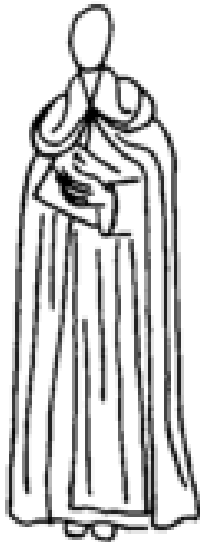
Dans un drapé profond où palpite la noblesse de toute sa personne et de sa mission, Dominique se tient là devant nous, comme autrefois le Seigneur sur le rivage après les événements : il est tel qu'en lui-même, léger de chair, abandonné au souffle, ample et familier. Il a vaincu tout

¹ Sr. Dominique o.p., *Saint Dominique, le visage d'un cœur* – préface de Mgr. Bruguès o.p.

RETRAITE 2007 DES FRATERNITÉS DE BELGIQUE-SUD

effort d'héroïsme par la douceur, triomphé de tout instinct de victoire et changé l'esprit de certitude en confiance. C'est un ruissellement de présence sur le mur de la petite chapelle de Vence, mystérieuse de clarté.

D'où vient que ce visage sans visage nous soit aussitôt familier ? Peut-être parce que nous le croisons en nous sur la route du cœur, frappés à la même ressemblance... Les pieds, en bas, dépassent un peu, communs, ordinaires. Dominique semble être venu en personne, sur la pointe de l'Invisible, vers celui qui le regarde. Ses pieds sont pauvres car nous sommes un ordre mendiant. Ils ont foulé le ciel, et se font petits. Tout est intériorisé : la brûlure divine, l'amour consumant, le poids de chair. L'Invisible est devenu transparent. A la transparence de Dominique, nous voyons l'Invisible. Vienne ce jour où nous lui serons semblables, nous de glaise et à la sueur du front, vienne le jour où nous croiserons son visage, lui beau comme un dieu.



« Libres pour la mission »

Après l'Eucharistie du samedi matin et un petit déjeuner convivial, on se retrouve répartis en petits groupes de travail pour échanger vues et témoignages sur l'identité dominicaine. Qui sommes-nous ? On se retrouve peu après avec Michel Van Aerde qui regroupe les témoignages, en fait la synthèse, et cite également quelques textes fondateurs du prologue du Chapitre général de l'Ordre des frères prêcheurs qui s'est tenu à Bologne en 1998 :

L'Ordre des Prêcheurs tire fierté d'une tradition et d'un héritage qui comprend des frères, des moniales, des femmes consacrées par la profession des vœux, des hommes et des femmes laïques. (...) Les frères n'ont pas le monopole de la vocation, ni du charisme, et n'ont pas un rang d'honneur à défendre dans l'Ordre qu'a fondé saint Dominique. Ce qui est au rang d'honneur, c'est la mission, lorsque chaque branche réalise la vocation selon le mode qui lui revient en propre. Ensemble, nous formons l'Ordre ; ensemble, nous réalisons sa mission intégrale.

RETRAITE 2007 DES FRATERNITÉS DE BELGIQUE-SUD

Une collaboration mutuelle

La manifestation la plus achevée de notre identité d'ensemble est notre collaboration mutuelle. Cette collaboration recouvre la prière commune, l'élaboration de projets et de décisions en commun, une mise en acte commune de ces projets, dans une complémentarité faite de réciprocité et d'égalité. Par projets, nous avons en vue des champs d'action comme les ministères liés à la prière, la prédication, l'enseignement, les responsabilités pastorales, la justice et la paix, les mass media, la recherche, la rédaction de textes ou de livres, mais aussi la promotion des vocations et la formation.

Les laïcs, hommes et femmes, ont une vision sans équivalent de la prédication et de la vie évangéliques en raison de leur intégration complète dans la société, avec tous les aspects séculiers, économiques et politiques qu'elles comportent. Ils vivent aux côtés d'hommes et de femmes avec lesquels nos frères et sœurs religieux n'auront peut-être jamais aucun contact. Les frères et les sœurs ont besoin de cette vision et de cette compétence.

De plus, les femmes ont une vision et une sensibilité originales qui peut nous apprendre quelque chose et qui est un élément essentiel au salut d'une époque en danger de perdre son âme. C'est souvent aux femmes que revient principalement la charge de l'éducation et du soin nourricier donnés aux enfants de par le monde, en sorte que leur rôle dans une formation à l'esprit critique mérite d'être reconnu et tenu en haute estime. Dans un monde caractérisé par l'éclatement social et religieux, les femmes sont souvent un modèle de solidarité au sein des familles et de la société, quand elles transcendent les forces qui mènent à la division.

Regards croisés sur Saint Dominique

Nouveau retour aux sources, mais en projetant cette fois tous les feux sur le fondateur de l'Ordre des prêcheurs. On écoute le frère Michel nous ramener au cœur de la préface que Mgr J.L. Bruguès o.p., évêque d'Angers, a écrit pour l'essai Saint Dominique, le visage d'un cœur de sœur Dominique o.p., prieure du monastère de Taulignan :

Si je me réfère à ma propre expérience, écrit Mgr Bruguès, j'avouerais volontiers que ni les témoignages du procès de béatification, ni les biographies

RETRAITE 2007 DES FRATERNITÉS DE BELGIQUE-SUD

du XIX^{ème} siècle (je songe à celle de Lacordaire), ni celles du XX^{ème}, à l'exception de celle de Georges Bernanos, qui relève davantage de l'essai littéraire, et du livre plus récent du Fr. Guy Bedouelle² ne me permirent jamais d'entrer dans la familiarité du saint. (...) J'en étais venu à penser – et à prêcher – que cette discrétion forcenée avait été voulue par le bienheureux lui-même et qu'elle nous interdisait, à tout jamais sans doute, d'emprunter les chemins de l'enquête psychologique et de la description picturale. (...)

Une conclusion s'était imposée à mon esprit : la personnalité de Dominique ne devait pas être recherchée ailleurs que dans l'institution qu'il avait conçue lui-même et portée au jour. En aimant cette institution, ce qui ne me coûtait guère, j'espérais parvenir à saisir quelque chose de son fondateur, mais toujours à travers une brume, celle des péripéties d'une histoire longue et contrastée, faite de lumière et de périodes sombres, d'expansions fulgurantes et de décadences qui ne l'étaient pas moins, de renaissances répétées et de douloureuses et cependant nécessaires réformes, l'histoire de l'Ordre des Frères Prêcheurs.

Michel Van Aerde choisit ce texte de l'évêque d'Angers comme point de départ à quelques réflexions plus générales, dont l'une se rapporte directement à l'organisation interne de l'Ordre :

Dominique est un saint fondateur qui a été capable de laisser la place à d'autres pour l'animation de son Ordre. Il a eu le geste prophétique de démissionner entre les mains de ses frères. C'est élu par eux, et tenant autorité non plus seulement du pape mais de ses frères eux-mêmes, qu'il a poursuivi sa tâche, quelque temps après le chapitre général de Bologne. Ainsi l'autorité, dans l'Ordre vient par élection.

L'intuition de Saint Dominique

En cette année du huitième centenaire de la fondation du monastère de Prouilhe, il allait de soi qu'on évoquerait l'intuition dominicaine de base qui fut, dans le choix initial de son saint fondateur, de regrouper frères, sœurs et laïcs dans la même mission de prédication. Et le frère Michel en revint un moment, d'une manière logique et heureuse, à quelques textes du Chapitre général de Bologne en 1998 :

Nous encourageons les Dominicains, à quelque branche de l'Ordre qu'ils

² Guy Bedouelle o.p., *Dominique ou la grâce de la parole*, Ed. Fayard-Mame, Paris, 1982.

RETRAITE 2007 DES FRATERNITÉS DE BELGIQUE-SUD

appartiennent, à s'affirmer comme Prêcheurs. Qui plus est, nous demandons à tous les membres de se préparer à prêcher en profitant de toute occasion pour cela.

Des voies novatrices

Nous sommes conscients, lit-on encore dans le document de Bologne de 1998, que nombreux sont ceux qui ressentent douloureusement l'exclusion des femmes du ministère ordonné et, par suite, de la prédication durant l'Eucharistie. En même temps, nous sommes conscients que beaucoup ressentent douloureusement le fait même d'un tel débat au sujet de l'ordination des femmes. Tout en restant soucieux de respecter le Magistère de l'Eglise, nous sommes convaincus que notre Ordre est capable d'ouvrir les voies novatrices qui rendront possibles le déploiement en plénitude de notre charisme de prêcheurs. Nous confions à la Veritas – la quête dominicaine de la Vérité – la charge d'aller au-devant des dimensions théologiques et ecclésiologiques de cette question.

Il est pour nous d'une importance fondamentale de relever qu'en vertu de notre baptême, et selon un mode spécial du fait de notre engagement dominicain, tous les membres de l'Ordre participent sans distinction du sacerdoce commun des fidèles. Nous demandons à tous les frères qui exercent un ministère ordonné dans l'Eglise de comprendre ce ministère comme un service rendu à ce sacerdoce commun, service vécu dans la charité et sans prétention d'exercer un pouvoir.

En déclarant que nous ferons tout ce que nous pourrons pour collaborer avec les autres branches de l'Ordre, nous encourageons, autant que ce soit financièrement possible, tous les membres de l'Ordre à se former en profondeur par le contact avec les traditions théologiques de l'Eglise et de l'Ordre. Sinon, la collaboration restera déséquilibrée.

La Sainte Prédication

Développant ces thèmes évoqués lors du dernier Chapitre de Bologne, le frère Michel Van Aerde rappelle la réalité historique des liens qui unissent les trois branches de l'Ordre :

Dès les tout débuts de l'Ordre, cette collaboration a joué. Saint Dominique n'a pas d'abord fondé les frères prêcheurs mais probablement les laïcs,

RETRAITE 2007 DES FRATERNITÉS DE BELGIQUE-SUD

ou les moniales (1206). La « Sainte Prédication », née dans le Lauragais, fut reconnue par Foulques, évêque de Toulouse, et, le 8 août 1207, un écrit atteste qu'Ermengarde Godoline et son homme, Sanche Gasc, s'engagent définitivement. Dans le même acte, il est également fait allusion à un groupe de gens domiciliés à Villepinte (près de Bram) qui, eux aussi, se donnent à la « Sainte Prédication », selon une formule qui ressemble de très près à celle que nous prononçons encore aujourd'hui³.

Rapidement, les frères de leur côté, les laïcs du leur, et les sœurs, vont se développer. Mais les relations fraternelles subsisteront sans une réelle collaboration, qui soit institutionnalisée. L'intuition de départ du fondateur, à savoir une collaboration dans la mission entre frères, sœurs et laïcs sur un même pied d'égalité, ne se réalisera pas pleinement car Dominique a dû s'en tenir aux structures cléricales et monastiques existant à l'époque.

Comment trouver la créativité nécessaire pour rester pertinents dans un monde culturel qui évolue ? Comment laisser les fenêtres ouvertes au souffle de l'Esprit ? La réponse est bien sûr d'être fidèles à nous mêmes : par une certaine radicalité à la suite du Christ, en vivant les Béatitudes et en vivant une rupture éloquente : celle du « déjà-là » dans le « pas-encore », témoins de l'eschatologie au cœur de l'histoire. Le mystère pascal est au cœur de notre vocation. Ce n'est qu'après être passés par la mort que nous pouvons éprouver la résurrection et vérifier que s'accomplit la promesse du centuple dans le partage fraternel.

Les « chantiers » dominicains

Après encore quelques confrontations philosophiques et quelques essais de définir avec une plus grande précision ce qu'est l'identité dominicaine face à une société qui s'est complètement transformée, la fin de la retraite a tenté de cerner la réalité de très près. Que signifie être dominicain aujourd'hui ? La réponse (ou plutôt les réponses, sous formes d'explorations nouvelles) surgit tantôt dans des travaux de groupe, tantôt dans des échanges, tantôt dans des mises en ordre à l'aide du frère Michel :

³ « s'engagent définitivement, eux et tous leurs biens, à Dieu, à la bienheureuse Marie, à tous les saints et à la *Sainte Prédication*, ainsi qu'à dominus Dominique de Osma et à tous les frères et sœurs qui sont là aujourd'hui et qui dans le futur y seront ». Fr. V.J. Koudelka, *Dominic*, Ed. Darton, Longman & Todd, 1997, n°6, p 15-16.

RETRAITE 2007 DES FRATERNITÉS DE BELGIQUE-SUD

Comment encourager les laïcs, désireux d'une participation active à l'annonce de l'Évangile, à s'organiser pour ensemble témoigner de notre foi ? L'Ordre a besoin de sa composante laïque pour ne pas perdre le contact avec les questions du temps et les aborder avec professionnalisme. Les laïcs peuvent bénéficier de ce que l'Ordre peut leur apporter. La réduction de la famille au noyau enfants-parents crée un besoin d'élargissement des solidarités. L'Ordre est un lieu privilégié de confrontation d'idées, de formation chrétienne, de conseil spirituel... Il a une dimension internationale et une tradition de huit siècles. Il communique donc une solidarité horizontale, géographique, avec des communautés du monde entier et une communion verticale, historique, avec ceux qui nous ont précédés. L'ensemble communique à ses membres une expérience humaine et spirituelle d'un dynamisme entraînant.

La parole...et l'écriture

La prédication par la parole, par le dialogue, en groupe ou en privé, bien sûr... mais l'écriture peut ne pas être exclue de la prédication. Sur ce sujet, le promoteur du site informatique universitaire Domuni a formulé quelques propos musclés :

L'écriture permet de creuser, de faire la vérité, dans la mémoire et dans l'épaisseur du sens. L'écriture permet de revivre certains faits, en ce qu'ils ont de permanent, de structurant, de fondateur pour le groupe et pour celui qui écrit, en son identité. L'écriture permet d'assimiler et de s'approprier ce qui semble tout d'abord indigeste, insoutenable, et qui, peu à peu, se manifeste paradoxalement essentiel et déterminant. Les blessures sont des espaces d'ouverture...

L'écriture creuse l'expérience de la rencontre où naît la parole. Parce qu'elle ralentit la pensée, l'écriture est aussi le lieu d'une visite plus intense encore que le fait immédiat. Elle permet de revivre l'essentiel tout en élargissant l'angle de vue. Elle permet d'entendre de nouvelles harmoniques. (...)

Pour la prédication, il faut « écrire » dans le langage parlé. Il faut donc, pour cela, s'entendre parler au moment même où l'on écrit ! Et, si le langage est différent, entre l'écriture et la parole, la logique l'est aussi ! L'idée selon laquelle un sermon devrait avoir trois parties, une thèse, une antithèse et une synthèse, se réfère à l'écrit. L'esprit humain ne fonctionne pas suivant ces schémas trop logiques et austères. Il fonctionne davantage, et surtout à

RETRAITE 2007 DES FRATERNITÉS DE BELGIQUE-SUD

l'oral, par association d'idées, rapprochement de sonorités et de mots. Il y a des pseudo-logiques qui permettent de mémoriser et s'imposent bien davantage à l'esprit qu'une authentique argumentation⁴. Un clin d'œil humoristique peut sauver certaines situations, relancer l'attention, permettre d'être grave, sans ennuyer.

Les premières briques d'un chantier...

Une retraite n'est pas seulement faite d'exposés qui interpellent. Elle est aussi un ressourcement, dans ses instants de partage et de prière. Une occasion aussi de méditer sur le sens de ce que l'on fait et de ce que l'on pourrait faire. Elle a aussi ses moments de fraternité heureuse, la joie de se retrouver ensemble, venant de tous les coins du vicariat de Belgique-sud.

Mais à propos de choses à réaliser, de « chantiers dominicains » à ouvrir, les participants de la retraite 2007 de Herne ont défini les « premières briques » de leur nouveau départ, sous forme d'une petite liste qui comporte une série de propositions modestes mais concrètes, qui seront retravaillées au sein des fraternités ou examinées à l'échelon du Conseil vicarial des Fraternités de Belgique-sud. Nous les citons ci-après, non pas par ordre d'importance mais dans l'ordre chronologique de leur présentation :

1. Comment vieillir sans devenir vieux ? Consacrer une journée de formation aux problèmes divers que le grand âge pose à beaucoup de membres de nos fraternités.
2. Etude : quelle prédication faut-il envisager pour les problèmes très concrets liés au « développement durable » ?
3. Dans la foulée des écrits du frère Timothy Radcliffe, quels axes imaginer pour l'évangélisation des jeunes ?
4. Comment s'insérer dans le courant des bandes dessinées et des dessins humoristiques pour donner un peu de légèreté à nos messages ?
5. Soutenir et promouvoir la création d'ateliers de dessin, de peinture ou d'écriture d'icônes.

⁴ A ce propos, Michel Van Aerde ajoutait, pour donner un exemple précis : « J'ai entendu commenter la parabole des talents sous cette forme : « Il a des dons ? Eh bien, qu'il les donne ! » De fait, si les dons ne sont pas exercés, ils disparaissent et « l'on perd même ce que l'on croyait avoir ! »

RETRAITE 2007 DES FRATERNITÉS DE BELGIQUE-SUD

6. Promouvoir dans le monde du spectacle des saynètes ou représentations relatives à l'univers dominicain. Figures de proue...
7. Engagement politique dans les grandes causes de Justice et Paix, ou dans des domaines sociaux comme le sort des sans papiers.
8. Développer l'apostolat auprès des malades et des handicapés.
9. Créer une action dominicaine en milieu rural. Ne pas se cantonner aux grands centres urbains.
10. Organisation de voyages d'étude.
11. Réactiver la structure de « Famille Dominicaine » dans le vicariat de Belgique-sud.
12. Produire et diffuser le DVD biblique réalisé à l'occasion de Toussaint 2006.

Les retraitants 2007 remercient sœur Georgette o.p. pour l'accueil parfait qui leur a été réservé à la Maison de Prière de Herne ainsi que Dominique Olivier et son équipe pour l'organisation sans faille de ces journées.



**RÉALISER UNE ICÔNE SOI-MÊME ?
MAIS OUI... C'EST POSSIBLE POUR
CHACUN DE NOUS**

**... en suivant un stage de cinq jours (du 2 au 6 juillet 2007)
au monastère Saint-Remacle de Wavreumont (Stavelot)**

L'atelier baptisé PHILOCALIA (en grec « amour de la beauté ») a démarré ses activités en 1994. Le but de cet atelier, animé par Jacques Noé, de la fraternité de Liège, est l'approche et l'initiation à la technique de la peinture d'icône selon la tradition byzantine (technique grecque) Aucune connaissance n'est requise au départ. Une démarche plus exigeante sera proposée à ceux qui ont déjà dépassé le stade de l'initiation. Renseignements et inscription avant le 1^{er} juin 2007 chez Jacques Noé, 90 rue de la Bruyère à 4100 Seraing – Tél. 04 336 29 82

Eglise Notre-Dame de la Sarthe à Huy

NEUVAIN 2007

////////////////////

*Du samedi 5 mai au dimanche 13 mai, chaque jour à 20h.
Nous vous invitons à y venir nombreux !*

« LES RICHESSES DE L'ANCIEN TESTAMENT »

Samedi 5 mai

MOISE par **DIDIER LUCIANI** - Chorale : *Nandrin-Fraiture*

Dimanche 6 mai

ABRAHAM par **ELENA DI PEDE** - Chorale : *Mont Falise*

Lundi 7 mai

Loi et Foi par l'abbé **ANDRE WENIN** - Chorale : *Collégiale*

Mardi 8 mai

15 h. Célébration des Aînés : Chorale *Resurrexit*

20 h. Samuel : Dieu appelle par **CATHERINE VIALLE**

Chorale : *Groupe instrumental de la Sarthe*

Mercredi 9 mai

Elie, l'homme de feu par **ANDRE WENIN** - Chorale : *"A Chœur Ouvert"*

Jeudi 10 mai

Isaïe, l'oracle messianique par l'abbé **JACQUES VERMEYLEN**

Chorale : *"La Cavatine" Héron*

Vendredi 11 mai

Psaume 22 : Mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? par le frère **ANDRE COULEE**, o.p.

Chorale : *(à confirmer)*

Samedi 12 mai

Le Livre de Job par le Père **GUY VAN HOOMISSEN**, s.j.

Chorale : *Résonances*

Dimanche 13 mai

Le Cantique des Cantiques par le frère **RAPHAEL DEVILLERS**, o.p.

Chorale : 3 chorales : *La Sarthe – Hamoir - Collégiale*

VATICAN – Une note officielle sur la Franc-maçonnerie

L'appartenance à la franc-maçonnerie et à l'Eglise catholique est incompatible, a rappelé Mgr Gianfranco Girotti, régent de la Pénitencerie apostolique, dans une déclaration diffusée par Cathobel au début mars. A ses yeux, la déclaration de la Congrégation pour la doctrine de la foi est devenue nécessaire pour mettre fin à l'opinion erronée qui se diffusait parmi les fidèles, selon laquelle l'adhésion à une loge maçonnique était licite. Pour Mgr Girotti, l'Eglise a toujours dénoncé "des idées philosophiques et des conceptions morales opposées à la doctrine catholique" comme un "naturalisme rationaliste qui inspire ses projets et ses activités contre l'Eglise". Mgr Girotti a enfin rappelé que la Déclaration sur la franc-maçonnerie de la Congrégation pour la doctrine de la foi, approuvée en 1983 par Jean Paul II, affirmait que "l'inscription aux associations maçonniques" demeure interdite par l'Eglise et que les fidèles qui s'y inscrivent "sont en état de péché grave et ne peuvent accéder à la sainte communion".

Les accords de Schengen et la sécurité du Vatican

Le phénomène du "terrorisme international" semble demander de nouvelles formes de coopération avec les autres pays européens, a déclaré le promoteur de Justice du Vatican, Nicola Picardi. Il envisage l'adhésion de l'Etat du Vatican aux accords de Schengen en vue d'assurer sa plus grande sécurité. Selon lui, "la dimension territoriale de la Cité du Vatican, par son caractère d'enclave", semble "imposer pas moins qu'une adéquation aux standards communautaires" en ce qui concerne les services d'information et les mesures policières ainsi que la validité et les modalités relatives à la prédisposition des passeports. Rappelons que le Vatican possède son propre système de justice civile depuis la signature des accords du Latran en 1929 entre Pie XI et l'Etat italien.

BRÉSIL – Visite de Benoît XVI en mai prochain

C'est un continent où le catholicisme, religion majoritaire, est frappé de plein fouet par la concurrence des sectes et l'hémorragie de ses fidèles, qui va accueillir Benoît XVI en mai prochain. «Jusqu'à quand l'Amérique latine sera-t-elle un continent catholique ?» En 2005, à Rome, lors de l'assemblée du Synode des évêques sur l'Eucharistie, le cardinal Claudio Hummes (notre photo), alors archevêque de Sao Paulo, avait osé poser la question. Le Brésilien, nommé depuis par Benoît XVI préfet de la Congrégation pour le clergé, s'alarmait du départ d'un nombre croissant

ACTUALITÉS – ACTUALITÉS – ACTUALITÉS – ACTUALITÉS

de catholiques vers des sectes. Dans le seul Brésil, la proportion des fidèles de l'Église catholique dans la population est ainsi passée de 83% en 1991 à 65% aujourd'hui, soit une diminution de 1 point chaque année. Désormais, le sujet n'est plus tabou. Au contraire, il sera au cœur de la 5e conférence générale du Conseil épiscopal latino-américain (Celam), qui se tiendra en mai prochain à Aparecida (Brésil), et où Benoît XVI devrait se rendre, a expliqué le Père David Gutiérrez,



porte-parole du Celam, de passage à Rome pour préparer le déplacement du pape.

CHINE POPULAIRE – Croissance et difficultés du catholicisme

La télévision d'Etat chinoise reconnaît que l'on assiste en Chine à une croissance de la foi catholique. S'ils sont quelques 5 millions d'après les données officielles, les catholiques sont beaucoup plus nombreux selon les estimations officieuses. C'est une émission de la première télévision chinoise, la China Central Television (CCTV), contrôlée par l'administration de l'Etat pour la radio, la télévision et le cinéma, qui le confirme. Si la CCTV parle de 5 millions de catholiques en Chine, les estimations officieuses, notamment celles du diocèse de Hong Kong, parlent de 12 millions de fidèles. Nombre d'entre eux sont contraints de se réunir et de prier dans des structures parallèles, hors des églises officielles. La reconnaissance formelle de la liberté religieuse dans la Constitution chinoise garantit un minimum de liberté aux communautés officielles, tandis que les communautés dites clandestines ou souterraines sont encore en butte aux actions violentes et aux arrestations.

SUISSE – Un don important à la Bibliothèque vaticane

La Fondation suisse Bodmer, établie à Cologny près de Genève, a fait don au Vatican d'un papyrus à la valeur historique importante. Il s'agit du papyrus Bodmer XIV-XV qui contient des fragments des Évangiles de saint Luc et saint Jean. Le papyrus sera désormais conservé à la Bibliothèque apostolique vaticane. La Fondation Martin Bodmer est l'une des plus importantes bibliothèques privées au monde. Elle a pour objectif de refléter l'aventure de l'esprit humain depuis les origines de l'écriture. Elle possède près de 160.000 pièces en quelques 80 langues,

ACTUALITÉS – ACTUALITÉS – ACTUALITÉS – ACTUALITÉS

des centaines de manuscrits occidentaux et orientaux, 270 incunables, parmi lesquels l'un des rares exemplaires de la Bible de Gutenberg. Le corpus des Papyrus Bodmer a une importance historique, scientifique et religieuse comparable à celle des manuscrits de la Mer Morte et des manuscrits gnostiques coptes de Nag Hammâdi.



Prêcher en jouant de l'orgue

L'une des passions musicales de la jeune et très talentueuse organiste belge Els Biesemans est le grand répertoire symphonique d'orgue du 19^e et 20^e siècle. Pour ces œuvres 'romantiques', il faut des orgues pouvant imiter un grand orchestre symphonique. Un tel instrument, le chef d'œuvre des frères Van Bever de Laeken, se trouve à l'église de la Communauté Internationale St Dominique à Bruxelles, où Els Biesemans est attachée comme première organiste.

A l'occasion du centenaire de l'église des Dominicains à Bruxelles, Els Biesemans a réalisé un CD d'orgue qui se veut fidèle à la tradition des prédicateurs. En effet, l'organiste n'a pas simplement choisi quelques œuvres brillantes. Chaque pièce exprime l'existence vécue, le désir de l'homme de guérir de ses blessures, de retrouver la soif de sa quête, d'aspirer à la consolation si la détresse ou les peines envahissent le cœur, de danser le quotidien. Les concerts d'Els Biesemans se veulent toujours un pendant musical à la parole prêchée.

Depuis les origines, les Dominicains ont compris que les arts et les artistes sont parfois de meilleurs prédicateurs. L'église du Cinquantenaire, qui avait fondé à Bruxelles les Messes des Artistes, creuse et renforce maintenant cette même voie avec des méditations d'orgues les dimanches soir, des expositions, des concerts spirituels et ce CD de jubilé qui réunit notamment des œuvres de César Franck, Raymond Moulaert, Paul Gilson, Louis Vierne, Valéry Aubertin et Joseph Jongen, dont certaines en premier enregistrement mondial. Els Biesemans n'est pas dominicaine et pourtant *predicator generalis*.

On peut se procurer le CD, paru sous le label Et' Cetera/Codaex (KTC 1299), dans le commerce ou le commander à Arts & Soul, 40 avenue de la Renaissance, 1000 Bruxelles en virant 20 € (port compris pour la Belgique) ou 22 € (port compris pour l'étranger) sur le compte 733-0280751-63 (IBAN : BE 40 733028075163 BIC : KREDBE BB) sans oublier de mentionner son nom et son adresse.

Communions, différences et divergences au sein de l'Eglise

à propos des couples homosexuels

Ce texte, écrit par le frère Ignace Berten o.p. en novembre 2006, a pour objet d'introduire une réflexion, à la demande d'un groupe de partage de foi auquel un couple homosexuel souhaitait être intégré. La personnalité de l'auteur ainsi que la complexité du problème évoqué nous amènent à publier la totalité de ce texte, à titre de document.

Vous m'avez invité pour que, dans la mesure du possible, je puisse vous aider chacune et chacun, à vous situer personnellement, à éclairer votre jugement éthique et spirituel, à décider ensemble le plus sereinement possible pour le bien de toutes et tous, pour le bien votre groupe en tant que tel. Cela ne signifie pas ou ne requiert pas une unanimité quant à l'opinion personnelle, mais l'acceptation qu'on puisse avoir des avis différents. Dans tout groupe, à moins d'être totalement totalitaire, un certain nombre de différences d'opinion ou de position peuvent coexister avec la cohésion fondamentale du groupe. Par contre, certaines divergences sont telles que soit le groupe éclate, soit certains membres se sentent en conscience le devoir de se retirer. Il arrive aussi que le groupe se perpétue vaille que vaille, avec des tensions permanentes dues aux désaccords et aux relations trop difficiles entre les personnes, ce qui le condamne à la stérilité. Avant d'en arriver à ces issues malheureuses, il est important de chercher au maximum quel chemin il est possible de faire ensemble.

La question qui crée tension parmi vous porte sur la réponse à donner à la demande qui vous est adressée, compte tenu du fait que l'Eglise catholique condamne clairement l'union homosexuelle.

Je ne suis pas théologien moraliste professionnel, et encore moins spécialisé en morale sexuelle. Je suis croyant, religieux et théologien dans l'Eglise catholique. Et j'essaie de réfléchir en vérité ma foi, en dialogue avec d'autres, et en essayant de rencontrer en esprit évangélique les situations, autant que faire se peut. Je ne prétends pas être porteur de la vérité, de la seule vérité.

PROBLÈMES ÉTHIQUES ET PROBLÈMES DE SOCIÉTÉ

Une société plurielle

Il nous faut d'abord situer notre question dans le contexte sociétal. Nous vivons un temps de mutations culturelles extrêmement profondes et rapides, et ces mutations touchent de plein fouet la culture portée par le catholicisme. Danièle Hervieu-Léger, sociologue française, parle d'exculturation du catholicisme. Ce qu'elle dit pour la France vaut tout autant pour la Belgique, et *mutatis mutandis* pour la plupart des pays d'Europe occidentale, avec des modalités et des rythmes divers.

Que recouvre ce concept d'exculturation du catholicisme ? Le Moyen Age a constitué une civilisation chrétienne (catholique), qui a donné forme à l'ensemble de la société. Les gens étaient religieux, l'organisation du temps et les codes de vie sociale étaient régis par le christianisme. Cela ne veut pas dire que, globalement, l'Évangile donnait forme à la société, ni que tous les habitants étaient portés par une foi profonde, ni que tous se conformaient aux principes déclarés. Mais du moins, il y avait un cadre commun de références et les principes n'étaient pas mis en cause.

Les Lumières puis la Révolution française ont progressivement séparé l'Église du champ politique ; aux 19^e et 20^e siècles, un mouvement de pensée s'est affirmé en s'émancipant de l'Église et de la religion en se fondant sur la raison puis, plus précisément, sur la raison scientifique. Mais du point de vue culturel, la société restait de quelque manière chrétienne dans ses évidences. L'essai de remplacer le calendrier chrétien par le calendrier révolutionnaire n'a pas tenu. Le mariage entre un homme et une femme, monogame, indissoluble et donnant naissance à des enfants était la seule forme légale, quoi qu'il en soit des aventures extraconjugales. L'homosexualité était condamnée. Les méthodes contraceptives également. Loi et morale catholique se recouvraient. Or, en quelques années – mais cela se préparait de longue date, ces normes partagées s'évanouissent. Reconnaissance légale du divorce, de la contraception, de l'homosexualité et de l'union homosexuelle, éventuellement d'une unique forme de mariage qu'il soit hétéro ou homosexuel, de l'euthanasie... Selon les pays, on va plus ou moins loin et à des rythmes différents, mais les tendances générales sont communes. Le changement culturel le plus profond que connaît notre société – dont les modifications du droit sont le témoin – concerne la personne et la famille. En fait, c'est toute l'anthropologie commune de la société occidentale qui est en mutation et en éclatement.

PROBLÈMES ÉTHIQUES ET PROBLÈMES DE SOCIÉTÉ

On peut s'en réjouir, le regretter et le condamner, ou s'en inquiéter, ou encore vivre par rapport à cela des sentiments mêlés, mais le fait est là. Par exemple, personnellement, je crois que proposer un statut légal aux couples homosexuels est une question de justice ; par contre, je suis perplexe et inquiet sur le fait qu'on identifie sans plus, sous le même statut du mariage, couple hétérosexuel et couple homosexuel. La non-discrimination implique-t-elle nécessairement une telle identification ? Qu'induit-on ainsi du point de vue sociétal ? N'a-t-on pas été trop rapide et imprudent ?

Le fait est que l'Eglise catholique, en son instance romaine très clairement, mais pas seulement, réaffirme avec force ses valeurs et sa morale traditionnelle. Elle apparaît sur la défensive. Sur certains points, les évêchés se montrent discrètement plus souples sans être unanimes : qu'on pense à la contraception ou au remariage des divorcés. Sur bien de ces sujets, les Eglises protestantes et l'Eglise anglicane développent des positions différentes ou plus nuancées, mais avec parfois des tensions internes. Et les Eglises orthodoxes se montrent totalement intransigeantes : tout cela est dénoncé comme une expression de la dissolution des mœurs de l'Occident.

Homosexualité et union homosexuelle : l'état du droit

L'homosexualité n'est pas un phénomène humain nouveau. Elle a toujours existé, partout, d'une manière ou d'une autre, semble-t-il. Dans l'antiquité, dans certaines sociétés comme le monde grec, elle était admise. Dans beaucoup de sociétés, elle a été condamnée et souvent violemment réprimée. L'homosexuel devait cacher sa condition, cacher davantage encore sa pratique s'il s'y adonnait, sous peine de prendre des risques pour sa vie. Remarquons qu'en droit pénal, en France et en Belgique, la relation entre personnes de même sexe adultes et consentantes n'a jamais été réprimée ; alors qu'elle était sanctionnée en Allemagne, en Angleterre et en Irlande, jusqu'à ce que la Cour européenne des Droits de l'Homme déclare, en 1981, qu'une telle condamnation était contraire au respect de la vie privée. Aux Etats-Unis, certains Etats sanctionnent encore aujourd'hui la pratique homosexuelle, la Cour suprême ayant déclaré que ces lois ne sont pas contraires à la Constitution.

Ce qui est nouveau, c'est qu'aujourd'hui l'homosexualité est déclarée et revendiquée, de même que le droit à la pratique homosexuelle. Dans nombre de pays, des lois défendent la non-discrimination vis-à-vis des personnes homosexuelles. Cette non-discrimination est quasi inscrite

PROBLÈMES ÉTHIQUES ET PROBLÈMES DE SOCIÉTÉ

aujourd'hui dans le droit européen. Ainsi, la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union européenne déclare au chapitre III sur l'égalité, article 21,1 : « Est interdite toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques et sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ». Et l'article 2 du projet de Traité constitutionnel inscrit la non-discrimination parmi les valeurs de l'Union, l'orientation sexuelle étant implicitement contenue dans cette non-discrimination. Mais la Charte n'a à l'heure actuelle que valeur de déclaration (elle devait être incluse dans la Constitution comme deuxième partie), et la Constitution agréée à l'unanimité par les gouvernements n'a pas été ratifiée.

Cette non-discrimination déclarée ne signifie pas que le langage discriminant vis-à-vis des personnes homosexuelles ait disparu chez tout le monde. Ainsi, en 2004, le candidat Commissaire italien Rocco Buttiglione a été récusé par le Parlement européen parce que dans son audition il a déclaré que, pour lui, l'homosexualité est un péché⁵.

Ce qui est nouveau aussi, c'est le fait que dans de plus en plus d'Etats, un statut est reconnu pour les personnes de même sexe vivant en couple, statut qui rapproche les droits des personnes membres de ce couple de ceux dont jouissent les personnes mariées légalement. Cela a été d'abord le PACS (Pacte civil de solidarité) en France, puis l'élargissement de la définition légale du mariage en supprimant la référence ou le présupposé qu'il s'agit d'une union entre un homme et une femme : Pays-Bas, Belgique, Espagne. Une proposition de loi est en cours en Italie allant dans le sens du PACS.

⁵ Dans une conférence donnée à Milan, le 6 novembre 2004, suite à son éviction au Parlement européen, Buttiglione a dit ce qui suit : « Il m'a été demandé à six reprises : "Êtes-vous convaincu que l'homosexualité soit un péché ?" Je n'ai pas répondu oui ; j'ai répondu : "I may think". Ce qu'on peut traduire par : "Il se peut que je le pense". Je peux le penser, j'ai le droit de penser que l'homosexualité est un péché ». Il faut reconnaître que cette affirmation n'exprime pas la doctrine catholique à ce sujet. Et quand dans sa conférence, Buttiglione ajoute qu'en Europe « il existe un délit d'opinion selon lequel ceux qui adhèrent à ce qui est écrit dans le *Catéchisme de l'Eglise catholique* ne peuvent pas être de bons citoyens européens », en fait il n'a apparemment pas lu ce que dit le Catéchisme.

PROBLÈMES ÉTHIQUES ET PROBLÈMES DE SOCIÉTÉ

L'Eglise catholique et l'homosexualité

L'homosexualité en tant que telle a été longtemps considérée par l'Eglise catholique comme une déviation morale grave. Le *Catéchisme de l'Eglise catholique* reconnaît que la condition homosexuelle n'est pas choisie et que donc, en tant que telle, elle ne peut être qualifiée négativement du point de vue moral. Il s'agit pour ces personnes d'une épreuve, et « on évitera à leur égard toute marque de discrimination ».

Par contre, en ce qui concerne la pratique homosexuelle, le catéchisme est très clair : « S'appuyant sur la Sainte Ecriture, qui les présentent comme des dépravations graves, la Tradition a toujours déclaré que « les actes d'homosexualité sont intrinsèquement désordonnés ». Ils sont contraires à la loi naturelle. Ils ferment l'acte sexuel au don de la vie ». (n. 2357)

Par ailleurs, au nom de la défense du mariage et de la famille, dans tous les pays où la question s'est posée, les évêques se sont fermement opposés à toute forme de reconnaissance légale à l'union homosexuelle. Et tant Jean-Paul II que le cardinal Ratzinger et Benoît XVI maintenant se sont à diverses reprises clairement exprimés en ce sens.

De ce point de vue, la cohabitation homosexuelle, du moins si elle implique pratique sexuelle physique, est sans équivoque condamnée par l'Eglise. La question qui se pose, c'est : doit-on en rester là ?

Appartenance et communion, différences et divergences au sein de l'Eglise

Nous croyons en Jésus-Christ et en son Evangile, et cette foi est déterminante pour nous. Et nous croyons en Eglise. Cette appartenance à l'Eglise catholique est aussi importante pour nous. De plus, à titres divers, comme religieux ou comme laïcs, nous avons choisi d'adhérer à une institution reconnue de l'Eglise catholique : l'Ordre dominicain.

Jusqu'où cette appartenance nous impose-t-elle ou nous contraint-elle à accepter en conscience tout ce qu'enseigne le Magistère de l'Eglise catholique ? En ce qui concerne la morale, le Catéchisme déclare que « l'autorité du Magistère s'étend aussi aux préceptes spécifiques de la loi naturelle, parce que leur observance, demandée par le Créateur, est nécessaire au salut » (n. 2036). Dans ce cadre, l'obéissance au Magistère s'impose. Et « il ne convient pas d'opposer la conscience personnelle et la raison à la loi morale et au Magistère de l'Eglise » (n. 2039).

PROBLÈMES ÉTHIQUES ET PROBLÈMES DE SOCIÉTÉ

Soyons donc clairs : la réflexion que je vous propose ne répond pas aux formulations du *Catéchisme de l'Église catholique*. Comment puis-je justifier cette distance, cette dissidence ou ce dissentiment ?

Un regard sur l'histoire et sur le présent

Il faut reconnaître honnêtement qu'un certain nombre d'affirmations les plus catégoriques de l'Église n'ont pas tenu dans l'histoire et sont contredites par le discours le plus officiel dans la suite.

Le Concile de Florence, concile œcuménique, déclare en 1442 que la Sainte Église romaine « croit fermement, professe et prêche qu'aucun de ceux qui se trouvent en dehors de l'Église catholique, non seulement les païens, mais encore juifs ou hérétiques et schismatiques, ne peuvent devenir participants à la vie éternelle, mais iront "dans le feu éternel qui est préparé par le diable et ses anges" (Mt 25,41), à moins qu'avant la fin de leur vie ils ne lui aient été agrégés ». Vatican II a très clairement affirmé le contraire. Mais Vatican II n'a été possible que parce que des croyants et des théologiens ont commencé à penser le salut des non-catholiques en dehors de la catégorie du « Hors de l'Église, pas de salut ». Ils ont commencé à le penser, à l'écrire, à le publier. Certains se faisant rappeler à l'ordre.

De même, la participation de catholiques à des réunions ou rencontres avec des chrétiens d'autres Églises a été formellement condamnée par Pie XI, qui déclarait ainsi en 1928 : « Ce Siège Apostolique n'a jamais autorisé ses fidèles à prendre part aux congrès des non-catholiques ». Non seulement, Vatican II a clairement favorisé les rencontres œcuméniques, mais le Saint-Siège les organise aujourd'hui lui-même au plus haut niveau. Cela n'aurait pas été possible sans des théologiens comme Lambert Bauduin, qui est à l'origine de l'abbaye de Chevetogne, ou le Père Congar. Tous les deux ont été condamnés. Certes, condamnés ils ont accepté de se taire pendant un temps, mais ils n'en ont pas moins continué à penser qu'ils étaient sur le bon chemin du point de vue de l'Évangile. Et l'œcuménisme actuel n'aurait pas non plus été possible sans la pratique très minoritaire mais réelle d'échanges et parfois de prière entre catholiques et protestants ou entre catholiques et orthodoxes.

Lorsqu'en 1968, Paul VI publie l'encyclique *Humanae vitae* condamnant sans appel toute pratique contraceptive et appelant tous les prêtres à une obéissance sans faille, même s'ils ne sont pas convaincus par l'argumentation,

PROBLÈMES ÉTHIQUES ET PROBLÈMES DE SOCIÉTÉ

les évêques belges publient une lettre⁶ qui rappelle le primat de la conscience, dans des termes qui signifient clairement une dissidence par rapport à l'esprit de l'encyclique : cette prise de distance ne correspond en tout cas pas à ce que demande aujourd'hui le Catéchisme.

Par rapport au sida, les papes et instances romaines n'ont cessé de dire que la seule protection légitime est l'abstinence, y compris au sein de couples dont l'un des membres est infecté. Or, il se fait que le cardinal Barragan, président du Conseil pontifical pour la pastorale de la santé, a remis le 21 novembre dernier un dossier à la Congrégation pour la doctrine de la foi, concernant l'usage du préservatif dans les situations de sida. Et cela à la demande de Benoît XVI. Cela signifie qu'on considère que la parole affirmant sans équivoque jusqu'à présent que le seul moyen de prévention légitime est l'abstinence, est en principe révisable. Le 23 novembre, le cardinal Barbarin, archevêque de Lyon, a déclaré qu'une telle révision est nécessaire. Il a déclaré entre autres qu'il fallait « prendre les dix commandements dans l'ordre » : « le “Tu ne tueras point” vient avant le “Tu ne commettras pas d'adultère” ».

L'histoire et le présent indiquent donc très clairement qu'il y a place pour débat et mise en cause de la doctrine officielle sur certains points, et pour le présent en particulier en ce qui concerne les questions morales tournant autour de la sexualité et de la vie affective.

La dissidence : sens et conditions

Essayant de réfléchir de façon plus systématique sur cette question de la dissidence, j'ai tapé sur Internet le mot « dissentiment », en cherchant

⁶ « Si toutefois quelqu'un, compétent en la matière et capable de se former un jugement personnel bien établi – ce qui suppose nécessairement une information suffisante – arrive, sur certains points, après un examen sérieux devant Dieu, à d'autres conclusions, il est en droit de suivre en ce domaine sa conviction, pourvu qu'il reste disposé à poursuivre loyalement ses recherches ». « Il faut constater aussi que certains arguments invoqués dans la déclaration officielle, soit en partant des principes, soit en montrant les conséquences des pratiques anticonceptionnelles, n'ont pas aux yeux de tous le même caractère convaincant, sans qu'on puisse de ce fait supposer chez ceux qui ne le perçoivent pas, une recherche égoïste ou hédoniste. Il faut reconnaître, selon la doctrine catholique traditionnelle, que la dernière règle pratique est dictée par la conscience dûment éclairée selon l'ensemble des critères qu'expose *Gaudium et Spes*, et que le jugement sur l'opportunité d'une nouvelle transmission de la vie appartient en dernier ressort aux époux eux-mêmes qui doivent en décider devant Dieu. » (*Doc. Cath.*, 1968, n. 1524, c. 1603-1607.)

PROBLÈMES ÉTHIQUES ET PROBLÈMES DE SOCIÉTÉ

une déclaration plus ancienne de Ratzinger que je n'ai pas trouvée. Mais par contre, je suis tombé sur un texte tout récent que je voudrais présenter et commenter. Je m'y retrouve très largement. Et si je suis un dissident, cela montre que j'ai quand même de très solides appuis ! Il s'agit d'une conférence donnée par Mgr Bertrand Blanchet, archevêque de Rimouski (Canada), au Centre culturel chrétien de Montréal, le 28 septembre 2006. Cette conférence s'intitule : "La dissidence dans l'Eglise : péché ou liberté"⁷.

Blanchet dit d'abord que trois valeurs sont en cause dans la dissidence, c'est-à-dire ici la prise de distance par rapport à l'enseignement de l'Eglise⁸ : la vérité, la liberté et l'unité ou la communion ecclésiale. Il y a probablement péché quand l'une ou l'autre de ces valeurs est négligée ou méprisée.

D'abord **la vérité**. Un principe catholique fondamental est la confiance faite à l'intelligence humaine dans sa quête de la vérité. Le magistère officiel de l'Eglise parle beaucoup, et beaucoup plus que par le passé. « Or, il y a une hiérarchie des vérités. Et une dissidence par rapport à l'une ou l'autre de ces vérités n'a pas la même portée ni la même signification ». Outre la hiérarchie des vérités, il y a les différents niveaux d'autorité des textes magistériels (il y a une différence majeure entre un texte conciliaire et une allocution du pape lors d'une audience hebdomadaire). Et puis, il y a aussi une différence entre ce qu'on appelle le « dépôt de la foi », dont témoigne le Credo, et des vérités dérivées ou déduites. Parmi celles-ci, ce qui est de l'ordre de la loi naturelle. « Le magistère officiel affirme qu'il est un interprète autorisé de la loi naturelle ; il n'est pas difficile d'en convenir. Mais il n'est pas le seul à interpréter la loi naturelle ». Cela introduit déjà une fameuse nuance par rapport à la prétention du magistère à être le seul interprète autorisé de la loi naturelle ! « Pensons au poids des cultures, aux avancées des sciences biologiques et des sciences humaines qui nous provoquent à repenser tant de choses. Pour ma part, je suis moins à l'aise qu'autrefois avec l'expression "l'Eglise experte en humanité" ».

Puisqu'il y a hiérarchie des vérités, il y a aussi un dégradé des certitudes, selon une expression de Congar. Et Blanchet dit que pour lui et pour la Conférence épiscopale du Canada, l'expression utilisée dans les documents romains de « soumission religieuse de l'intelligence » fait

⁷ On la trouve sur site <http://www.cccm.st-albert.org>.

⁸ Blanchet distingue dissidence, condition de la personne qui prend distance par rapport à un enseignement, et dissentiment comme refus d'adhésion à cet enseignement.

PROBLÈMES ÉTHIQUES ET PROBLÈMES DE SOCIÉTÉ

difficulté : l'intelligence ne peut donner son assentiment que quand elle appréhende la vérité.

Ensuite **la liberté**. Blanchet cite le cardinal Kasper : « On ne peut imposer la vérité : celle-ci s'impose et convainc d'elle-même. Vérité et liberté sont les deux faces de la même médaille, elles se présupposent mutuellement ». Il faut prendre en compte deux dimensions de la liberté : la liberté de recherche et la liberté de conscience.

« Par liberté de recherche, j'entends ici la possibilité pour l'intelligence de continuer à chercher, même quand des réponses magistérielles sont données, qu'elles soient de l'ordre de la révélation ou de l'ordre de la loi naturelle ». Cette affirmation contredit directement celle du Magistère en ce qui concerne, par exemple, la question de l'ordination des femmes au sujet de laquelle Jean-Paul II affirmait : « Je déclare, en vertu de ma mission de confirmer mes frères, que l'Eglise n'a en aucune manière le pouvoir de conférer l'ordination sacerdotale à des femmes et que cette position doit être définitivement tenue par tous les fidèles de l'Eglise ». Mgr Blanchet se montre clairement dissident par rapport à une telle prétention à la vérité définitive. En ce qui concerne la morale, il précise : « En matière de morale, tout particulièrement dans l'interprétation de la loi naturelle, le progrès des sciences et les mutations culturelles incitent à repenser certaines questions, voir à modifier des positions traditionnelles. » Cela implique un espace suffisant de liberté.

Il y a aussi la liberté de conscience. « Face à une proposition magistérielle, son attitude de principe est celle de l'accueil, du respect, voire du préjugé favorable. Ensuite, elle considère cette proposition à la lumière de l'Évangile, du meilleur de la sagesse et de l'héritage de l'Eglise, de toutes les informations et de tous les arguments pertinents. Puis elle formule son jugement. A ce sujet, Karl Rahner disait : "Il faut des arguments soigneusement éprouvés, passés au crible de l'autocritique pour pouvoir, en conscience, s'écarter d'une déclaration de l'Eglise". Mais cela demeure possible. Dans le cas où la dissidence est publique, il convient qu'elle s'exprime dans le respect du magistère et le respect des croyants. La conférence des évêques des Etats-Unis disait en 1968 : "L'expression de la divergence théologique par rapport au magistère n'est justifiée que si les raisons sont sérieuses, si l'on ne met pas en question ou on ne conteste pas l'autorité enseignante de l'Eglise et si l'expression du désaccord n'est pas faite de manière à provoquer le scandale." »

PROBLÈMES ÉTHIQUES ET PROBLÈMES DE SOCIÉTÉ

Enfin, il y a ***l'unité et la communion***. L'unité ou la communion ecclésiale est un bien à poursuivre toujours. Dans cet esprit, la critique et la dissidence sont possibles et ne sont légitimes et fécondes que si elles sont portées par un amour de l'Eglise. L'unité et la communion ne sont pas uniformité. L'expérience œcuménique témoigne d'une véritable communion dans la foi. A ce sujet, Blanchet précise : « Des divergences existent encore sur la manière dont le pape exerce la primauté, sur l'ordination des femmes et sur le mariage des personnes homosexuelles. Mais ces réalités ne sont pas au cœur de la foi chrétienne ». Serait-ce solliciter sa pensée de dire que pour lui, ces questions se posent aussi au sein même de l'Eglise catholique ? Je ne le pense pas.

Blanchet conclut sa conférence en disant qu'entre vérité, liberté et unité il y a une relation dynamique. Et cette relation s'exerce et se vit différemment selon les diverses responsabilités ecclésiales. Et il précise, de façon intéressante : « l'accent sur le service de la vérité et de l'unité chez les évêques ; sur la liberté dans la quête de la vérité pour les théologiens ; sur le souci de liberté et d'unité chez beaucoup de fidèles. Dans la pratique ecclésiale, pour que cette relation soit dynamique et positive, il faut des lieux de dialogue ».

La question de l'homosexualité

Il y a un acquis de la doctrine officielle. L'homosexualité n'est pas de l'ordre de la dépravation ou du péché. Elle est une condition humaine non choisie. Sa genèse n'est pas clairement expliquée à l'heure actuelle.

Par contre, la pratique homosexuelle est clairement réprouvée. Elle l'est au nom de la loi naturelle. Mais la référence à la nature, en morale, est de plus en plus problématique. Qu'est-ce qui est naturel et qu'est-ce qui ne l'est pas ? Ainsi, des études scientifiques ont montré que les tendances homosexuelles et les pratiques homosexuelles sont présentes dans le monde animal beaucoup plus largement qu'on ne le soupçonnait, mais toujours fortement minoritaires, soit chez certains individus comme attitudes occasionnelles avec une prédominance hétérosexuelle, soit chez d'autres individus comme condition permanente et exclusive, de véritables couples se constituant. Qu'en est-il alors d'une réflexion à partir de la nature ?

L'ensemble de notre culture est fortement orienté par l'aspiration à l'accomplissement personnel. Cette aspiration connaît des dérives lorsqu'elle conduit à un individualisme clos, incapable de prendre en

PROBLÈMES ÉTHIQUES ET PROBLÈMES DE SOCIÉTÉ

compte l'aspiration de tous les autres à l'accomplissement. De ce point de vue, il est bon de rappeler ici le précepte évangélique. On connaît la règle d'or : ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fasse. Cette règle est présente quasiment dans toutes les grandes traditions religieuses. Mais on ne remarque pas assez la portée du renversement opéré par l'Évangile : « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-mêmes pour eux. » (Mt 7,12) Positivement, je suis responsable non de mon seul bonheur, sans faire de tort à mon prochain, mais aussi du bonheur de mon prochain.

Dans l'union conjugale, l'Église a reconnu récemment (pratiquement depuis le Concile) que l'union sexuelle n'avait pas sens seulement en vue de la fécondité, mais aussi comme expression de la tendresse et du don réciproque. C'est ainsi qu'elle admet le contrôle naturel des naissances, c'est-à-dire le recours aux périodes infécondes pour une rencontre sexuelle entre les époux. Remarquons qu'il s'agit là d'une conception assez étroite de la nature, et en quelque sorte un détournement de la nature pour éviter la conception, qui reste pourtant une des deux fins déclarées de tout mariage...

Au nom de quoi déclarer que des personnes homosexuelles qui s'aiment réellement, qui développent une relation de tendresse réciproque, qui se soutiennent dans la vie, vivent la fidélité dans la durée et malgré les épreuves, au nom de quoi déclarer qu'elles ne vivent pas une vérité profondément humaine à partir de la condition qu'elles n'ont pas choisie, vérité qu'elles peuvent être conduites à vivre dans la constitution du couple et la rencontre sexuelle ? Au nom de quoi déclarer qu'elles n'ont d'autre destinée chrétienne possible que d'offrir leurs difficultés et leur renoncement en s'unissant à la Croix du Seigneur ? (Catéchisme, n. 2358). J'avoue que dans une perspective évangélique, je ne comprends pas.

En conclusion : différences, fragilités et miséricorde

Nous vivons dans une société et un temps marqué par la fragilisation des relations affectives instituées et l'effondrement des normes communes dans ce domaine : les catégories de l'état civil, évidentes jusqu'il y a relativement peu de temps, ne sont plus adéquates, catégories selon lesquelles on était nécessairement une personne mariée, un célibataire, un veuf ou une veuve, ou éventuellement une veuve ou un veuf remarié... Il y a là un état de fait. Celui-ci est une rupture par rapport à une norme sociale

PROBLÈMES ÉTHIQUES ET PROBLÈMES DE SOCIÉTÉ

dominante qui présentait à la fois des avantages et des inconvénients, du positif et du négatif pour les personnes. En positif, une certaine stabilité et des références claires, soutenues par le consensus social et moral, ce qui permettait de tenir à l'intérieur de ces statuts reconnus et par là de passer à travers diverses épreuves ou difficultés en les surmontant positivement. En négatif, beaucoup de souffrances et d'hypocrisies quand les statuts ne contribuaient pas à un certain épanouissement personnel et pouvaient signifier de fait une dépendance plus ou moins violente, la répression de tendances personnelles profondes, une double vie, etc.

La situation actuelle marquée par l'affirmation de l'individu et la requête prioritaire du droit à l'épanouissement personnel, comme contexte sociétal, présente aussi ses aspects positifs et négatifs. En positif, la reconnaissance de la personne et de son droit à une vie dans la dignité, et par là plus de vérité. En négatif, ou du moins en questionnement, l'absence de repères et donc le fait que la personne est davantage livrée à elle-même, la primauté accordée au moment sur la durée et la perspective longue de la vie, la plus grande difficulté à assumer les passages relationnels difficiles, le grand nombre d'échecs dans les projets de vie avec toutes les souffrances que cela comporte.

L'Eglise a beaucoup de difficulté à se situer dans cette mutation culturelle profonde, car les normes qui étaient évidentes pour elle et dont elle se faisait le porte-parole ont perdu non seulement leur évidence, mais aussi leur crédibilité en tant que normes intangibles. De ce point de vue, c'est la frontière entre le bien et le mal qui a perdu sa clarté. Et l'Eglise ne s'y fait pas.

Un groupe de partage de foi est appelé à se laisser constamment interpellé et mettre en mouvement par l'Évangile et par l'Eglise qui en porte témoignage. Il y a difficulté quand une situation apparaît clairement comme non conforme à la doctrine de l'Eglise, quand certains dans le groupe ne sont personnellement pas à l'aise ou en désaccord profond avec cette situation, ou quand certains perçoivent une tension voire une contradiction entre ce qu'ils discernent être l'appel de l'Évangile dans une situation donnée et la doctrine de l'Eglise. L'Évangile nous invite à allier toujours miséricorde et vérité, et cet alliage est loin d'être évident dans certaines situations concrètes.

La miséricorde est au cœur de l'Évangile et de l'attitude de Jésus : dans son rapport aux autres, Jésus ne se laisse jamais enfermer par les normes morales et culturelles imposées par la bonne société religieuse de son temps.

PROBLÈMES ÉTHIQUES ET PROBLÈMES DE SOCIÉTÉ

Jésus se dit envoyé pour les pécheurs, ce mot désignant tout à la fois un mode de vie personnel appelé à la conversion, mais aussi une vaste catégorie de situations stigmatisées en tant que telles comme pécheresses. C'est le cas de la situation des divorcés remariés pour l'Eglise officielle aujourd'hui. Peut-on dire qu'il en va de même pour les couples homosexuels ? Jésus en tout cas accueille et signifie concrètement la tendresse de Dieu, appelant chacun à la conversion, c'est-à-dire à une vérité de vie devant Dieu, quelle que soit la situation où l'on se trouve. Cette attitude de Jésus ne nous donne cependant pas une réponse toute faite face aux situations et aux mutations des pratiques socioculturelles.

Votre groupe ne serait-il pas appelé à vivre ainsi concrètement la miséricorde, c'est-à-dire l'accueil sans jugement des histoires, des situations, des relations affirmées, alors même qu'elles sont marquées par des échecs et des reprises, ou des états de vie ne répondant pas à ce que peut-être nous considérons comme normatif ? Accueil, c'est-à-dire soutien fraternel et accompagnement sur des chemins difficiles. Cela n'est possible que si chacun et chacune accepte qu'accueillir positivement cette demande n'est pas un geste qui va à l'encontre de sa propre conscience, même si on n'approuve pas personnellement la décision des personnes concernées de vivre en couple.

Quatre conditions pour que cela soit possible et fécond dans le groupe :

- le respect mutuel, même si on n'est pas d'accord en tout ;
- la vérité dans l'expression discrète de soi et de ce qu'on vit (tout en respectant le jardin intérieur) ;
- la discrétion constante par rapport à l'extérieur ;
- l'engagement de chacune et de chacun de ne pas faire peser ce qu'on vit personnellement au point d'empêcher l'ensemble d'effectuer un véritable travail commun d'approfondissement humain et spirituel.

Il vous appartient de voir si vous vous sentez prêts à vous engager sur ce chemin.

Fr. Ignace Berten o.p.

A NOS AMIS ABONNES

Si vous êtes membre d'une fraternité, le prix de votre abonnement est inclus depuis cette année dans la cotisation annuelle. Nous demandons à tous ceux qui ne sont pas membres d'une fraternité dominicaine de faire l'effort – si ce n'est déjà fait – de payer sans tarder le prix de leur abonnement. (voir p. 32)



DANS NOS FRATERNITÉS

Ste Catherine de Sienne (Huy)

Malgré la persistance de petits problèmes de santé rendant périodiquement plus difficile à certaines d'assister régulièrement aux réunions (la pyramide d'âge affiche les 75 ans à la base et 97 ans au sommet), une douzaine de courageuses et très fidèles répondent à l'appel à chaque réunion. Deux documents sont actuellement sur le métier. Etude biblique : l'épître de St Paul aux Romains. Etude interne : celle du nouveau directoire publié par les fraternités de Belgique-sud. Un sujet qui suscite parfois des réticences, auxquelles la responsable répond philosophiquement que « la Foi dépasse la Loi ».

Dominique Pire (La Sarte)

Un grand moment dans la vie de la Fraternité Dominique Pire, à La Sarte (Huy) : le dimanche 29 avril 2007, cinq membres de cette fraternité s'engageront à titre définitif au cours d'une Eucharistie qui aura lieu à 10h15 en l'église Notre Dame de la Sarte à Huy. Ce sont (par ordre alphabétique) Françoise Kunsch, Germaine Ligot, Monique Meyer, Edmond Simonet et Fabien Van Vlodorp. Sur le plan des activités, la préparation de la « Neuvaine » de Huy (voir p. 29) n'a pas permis de chômer.

Saint Dominique (Liège)

Vitesse de croisière, dans la fraternité Saint Dominique de Liège, pour un travail que l'on pourrait sportivement qualifier de « bénédictin » : l'étude approfondie de l'encyclique « Dieu est amour » de Benoît XVI. Le responsable de la fraternité, Jacques Noé, prévoit encore toute une série de réunions qui seront consacrées à l'étude de ce document de base pour la chrétienté d'aujourd'hui.

Albert le Grand (Rixensart)

La nouvelle fraternité Albert le Grand de Rixensart se prépare à vivre des heures denses au cours de sa retraite qui aura lieu du 30 mars au 2 avril à Condet (France). Après « La Prière », qui était le sujet développé au cours de leur toute première retraite de l'an dernier, le thème choisi pour le rendez-vous de Condet est très logiquement le deuxième pilier

DANS NOS FRATERNITÉS – DANS NOS FRATERNITÉS

de l'Ordre : l'Etude. On précise à Rixensart que si des difficultés d'organisation n'ont pas permis de participer en groupe à la retraite générale de Herne, toutes dispositions sont déjà prises pour participer à la retraite Belgique-sud de 2008. La responsable Hedwige Lambert devait représenter son groupe à Herne, mais le décès inopiné de sa maman ne le lui a pas permis. Nous sommes en union de prière avec Hedwige et Dominique : que le Seigneur accueille leur maman et belle-maman dans sa lumière.

Ste Catherine de Sienne (Bruxelles)

Chambrée complète, dans la fraternité Sainte Catherine de Sienne, qui a trouvé ses marques au sein du St Dominic's International Priory de l'avenue de la Renaissance à Bruxelles. Ce qui ne nous a pas empêché d'éprouver un pincement nostalgique au cours de la retraite qui nous a ramené pour un week-end vers le cloître de Herne et sa chapelle riche en souvenirs. Des retrouvailles : le déménagement a eu pour effet heureux de revoir aussi, à titre définitif espérons-le (si la santé le lui permet) Francine Muylle, anciennement de la Fraternité des Dames de Bruxelles qui a été dissoute. On avance lentement mais sûrement dans une réflexion en profondeur sur les objections que l'on rencontre dans les dialogues avec les non-croyants.

Fra Angelico (Bruxelles)

Dans le cadre de sa réflexion sur l'homosexualité et les rapports des chrétiens avec les normes de l'Eglise, la fraternité a décidé de s'approprier, en les complétant, les conclusions de l'exposé du frère Ignace Berten (voir p. 29 de ce numéro) pour en faire une sorte de charte qui reprend les conditions à respecter pour un travail fécond en fraternité :

- le respect mutuel, même si on n'est pas d'accord sur tout ;
- la vérité dans l'expression discrète de soi et de ce que l'on vit ;
- la discrétion constante par rapport à l'extérieur ;
- l'engagement de chacun à ne pas faire peser ce que l'on vit personnellement sur l'ensemble du groupe ;
- l'authenticité et la fidélité vis-à-vis de soi-même ;
- l'expression autonome de soi, y compris dans le cadre d'un couple.

Signalons aussi que la fraternité Fra Angelico se retrouvera les 27-28 avril à l'abbaye de Drongen, près de Gand, pour une recollection à partir de textes du philosophe Emmanuel Levinas.

AVIS AU LECTEUR

Merci d'envoyer vos commentaires, suggestions ou propositions d'articles à :

M. Guido VAN DAMME
Chaussée d'Alseberg 1070
1180 Uccle Bruxelles

Tél. : 02/230.67.02 ou 0494/34.16.30
Fax : 02/230.50.92
E-mail : guido.vandamme@belgacom.net

* * *

CONDITIONS D'ABONNEMENT

4 NUMÉROS PAR AN :

- Belgique : Abonnement ordinaire : 10 euros
Les suppléments de soutien sont les bienvenus
- Etranger : 15 euros par virement, en donnant à votre banque comme information :
 - IBAN BE58 0682 1109 6679
 - BIC GKCCBEBB

A VERSER AU COMPTE n° 068-2110966-79
des Fraternités Laïques Dominicaines A.D.
28, avenue de Février
1200 Bruxelles

* * *

Administration, diffusion, trésorerie :
Dominique Van Buylaere

Comité de rédaction :
Guido Van Damme, Bénédicte Jerebzoff-Van Damme

Comité de lecture et d'orientation :
Geneviève Linder et Fr. Eugenio Boleo o.p.